

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU DU 11 AVRIL 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 02 avril 2024 et transmise par voie électronique le 02 avril 2024, et sous la présidence de ce dernier

Présents : LEBLANC Jean-Simon – ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Laetitia – GASPAR Agnès - GONZALEZ Nora - LALANNE Frédéric – NARBARTE Xavier – POURTEIG-DULÉ Philippe - RIVIERE Daniel – THEULÉ Jean

Absents/ Excusés : DICHARRY Mathieu – LOPES Daniel - MINIER Dalila - PANDELES Audrey -

Absents mais ayant donné pouvoir :

Membres en exercice : 14 **Membres Présents** : 10

Secrétaire de séance : GONZALEZ Nora

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Délibération 2024-01 Vote du compte de gestion de la Commune 2023
- Délibération 2024-02 Vote du compte administratif de la Commune 2023
- Délibération 2024-03 Affectation des résultats de la Commune 2023
- Délibération 2024-04 Vote du taux d'imposition des taxes directes 2024
- Délibération 2024-05 Vote des subventions aux associations pour 2024
- Délibération 2024-06 Vote du budget primitif de la Commune 2024
- Délibération 2024-07 Fongibilité des crédits budget Commune
- Délibération 2024-08 Approbation de l'attribution du fonds de concours par la communauté de communes de Lacq Orthez à la commune pour les travaux de mise aux normes et rénovation de la maison de la nature
- Délibération 2024-09 Vote du compte de gestion du budget annexe lotissement Guiranne 2023
- Délibération 2024-10 Vote du compte administratif du budget annexe lotissement Guiranne 2023
- Délibération 2024-11 Vote du budget annexe lotissement Guiranne 2024
- Délibération 2024-12 Fongibilité des crédits budget Guiranne
- Délibération 2024-13 Organisation marché en ouverture soirée cinéma en plein air
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2024.

1. DÉLIBÉRATION 2024-01 VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion de la Commune du Trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)

2. DÉLIBÉRATION N° 2024-02 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2023.

Puis, il quitte la séance et sous la présidence de Monsieur Frédéric LALANNE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Prévu :	331 653,00 €
Réalisé :	277 276,08 €
Reste à réaliser :	1 322,00 €

RECETTES

Prévu :	331 653,00 €
Réalisé :	270 205,50 €
Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Prévu :	623 835,00 €
Réalisé :	369 699,87 €
Reste à réaliser :	0,00 €

RECETTES

Prévu :	623 835,00 €
Réalisé :	682 973,23 €
Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement : - 7 070,58 €
 Fonctionnement : 313 273,36 €
 Résultat global : 306 202,78 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
9	9	0	0

Monsieur Jean-Simon LEBLANC reprend ensuite la présidence du Conseil.

Pour information Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le récapitulatif des résultats des exercices de 2008 à 2023 qui sont repris dans le tableau ci-dessous :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
130 025,08	215 885,34	210 383,42	288 827,27	358 615,24	420 191,68	458 251,94	331 963,60

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
399 288,58	408 179,66	239 367,79	391 711,92	374 848,59	425 377,77	285 853,43	306 202,78

3 DÉLIBÉRATION N° 2024-03 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Simon LEBLANC, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 11/04/2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **27 419, 93 €**
- un excédent reporté de : **285 853, 43 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **313 273,36 €**

- un déficit d'investissement de : **7070, 58 €**
- un déficit des restes à réaliser de : **1322,00 €**

Soit un besoin de financement de : **8392, 58 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

- Résultat excédentaire reporté en fonctionnement (002) : **313 273,36 €**
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : **8 392, 58 €**
- Résultat déficitaire d'investissement reporté (001) : **7 070,58 €**

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

4 **DELIBERATION 2024-04 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2024**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 180 000 € est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise que la Commune retrouve cette année la possibilité de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise également, qu'en application du coefficient correcteur du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune percevra un versement de 26 567 €.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il indique que, compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces deux taxes à taux constant serait de 153 326 €.

Il propose donc de laisser les taux 2023 inchangés, selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	Produit attendu
Foncier bâti	617 200	22,00 %	135 784 €
Foncier non bâti	34 200	41,00 %	14 022 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	32 900	10,70 %	3 520 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter, pour l'année 2024, les taux d'imposition comme suit :

	Base	Taux	Produit attendu
Foncier bâti	617 200	22,00 %	135 784 €
Foncier non bâti	34 200	41,00 %	14 022 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	32 900	10,70 %	3 520 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

5. DÉLIBÉRATION N° 2024-05 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2024 aux différentes associations. Au préalable, il rappelle les subventions allouées en 2023 et propose ensuite de passer au vote

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2024, les subventions suivantes :

Associations locales : 4510 €

- A.P.E « Las Muralhetas » :	430 €
- A.C.C.A de Labastide-Monréjeau :	670 €
- Association « Costalats et Ribère » :	410 €
- Association « Forme et Bonne Humeur » :	1000 €
- Comité des Fêtes :	2000 €

Associations du territoire : 1310 €

- Association pour l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées :	500 €
- Croix-Rouge Française ORTHEZ :	125 €
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Mourenx :	125 €
- Secours Catholique :	285 €
- Comité cantonal des anciens combattants Artix / Arthez :	125 €
- Vivre Ensemble OS MARSILLON :	150 €

Associations nationales : 375 €

- A.F.M Téléthon :	125 €
- Association des Paralysés de France :	125 €
- Ligue contre le cancer :	125 €

TOTAL GÉNÉRAL 6195 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

6 DELIBERATION 2024-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 671 575,78 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

Recettes : 671 575, 78 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

- Section d'investissement :

Dépenses : 83 275,58 € (dont 1322 € de Restes à réaliser)

Recettes : 83 275, 58 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

7 DELIBERATION 2024-07 FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée pour le budget principal de la Commune 2024.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

8 DELIBERATION 2024-08 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ A LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET RENOVATION DE LA MAISON DE LA NATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2021, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La Commune de LABASTIDE MONRÉJEAU a sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre des travaux de mise aux normes et de rénovation de la maison de la nature.

Lors du Conseil Communautaire du 25 mars 2024, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a voté à l'unanimité des membres présents et après considéré que cette demande est éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 28 000 € (vingt-huit mille euros)

Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le montant prévisionnel de 28 000 € (vingt-huit mille euros)

ACCEPTE le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthez

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

9. **DELIBERATION 2024-09 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GUIRANNE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion du budget annexe Lotissement Guiranne pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

10. **DELIBERATION 2024-10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GUIRANNE 2023**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Guiranne.

Puis, il quitte la séance et sous la présidence de Monsieur Frédéric LALANNE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Guiranne et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Prévu :	331 306,00 €
Réalisé :	184 966,00 €
Reste à réaliser :	0,00 €

RECETTES

Prévu :	331 306,00 €
Réalisé :	198 390,00 €
Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Prévu : 474 751,00 €
 Réalisé : 184 966,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

RECETTES

Prévu : 474 751,00 €
 Réalisé : 184 966,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 13 424 ,00 €
 Fonctionnement : 0,00 €
 Résultat global : 13 424,00 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

Monsieur Jean-Simon LEBLANC reprend ensuite la présidence du Conseil.

11. DELIBERATION 2024-11 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GUIRANNE 2024

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget annexe Lotissement Guiranne de l'exercice 2024.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 470 261 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

Recettes : 470 261 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

- Section d'investissement :

Dépenses : 470 260 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

Recettes : 470 260 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VOTE le budget annexe Lotissement Guiranne de l'exercice 2024.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

12. DÉLIBÉRATION 2024-12 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR LE BUDGET DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GUIRANNE 2024

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée pour le budget annexe lotissement Guiranne 2024.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

13. DÉLIBÉRATION 2024-13 : ORGANISATION D'UNE SOIREE : CINEMA EN PLEIN AIR + MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Monsieur le Maire rappelle que les membres de la Commission Animation prépare, en préambule de la séance de cinéma en plein air, un marché de producteurs locaux le samedi 1^{er} juin 2024

Plusieurs producteurs locaux ou artisans locaux, en cours de sélection, seront présents à partir de 17 heures. Des foodtrucks participeront.

Le comité des fêtes organisera la séance de cinéma en plein air et proposera également une buvette. L'occupation du domaine public sera gracieuse pour les participants.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'organisation d'un marché de producteurs le 1er juin 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les actes afférents à cette organisation

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

14. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Élections Européennes : Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à leur disponibilité pour tenir la permanence du bureau de vote le 9 juin prochain.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01 à 13.

Liste des membres présents :

- ✓ LEBLANC Jean-Simon
- ✓ ANCEAUX Christelle
- ✓ BEAUGRAND Laetitia
- ✓ GASPARD Agnès
- ✓ GONZALEZ Nora
- ✓ LALANNE Frédéric
- ✓ NARBARTE Xavier
- ✓ POURTEIG-DULÉ Philippe
- ✓ RIVIERE Daniel
- ✓ THEULÉ Jean

Signature du Maire

Jean – Simon LEBLANC



Signature du secrétaire de séance

Nora GONZALEZ

